
ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET
13 Avril 2019

PROCES-VERBAL

La 91^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est tenue le 13 avril 2019 à 8 heures 30, Espace Blareau à SULLY SUR LOIRE sous la présidence de Monsieur Alain MACHENIN.

Le Président remercie de leur présence à la tribune Monsieur Patrick HELAINE représentant Monsieur Jean Luc RIGLET, Maire de Sully sur Loire, Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Président du Groupe Chasse et Pêche du Sénat, Monsieur Jean Marie FORTIN, Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret, Monsieur Benjamin BEAUSSANT, Directeur Départemental des Territoires.

Il salue également les personnalités et les administrateurs présents dans la salle et présente les excuses des absents. Il présente également les excuses de M. le Préfet qui a été retenu à la dernière minute.

Le Président ouvre l'AG par une allocution sur le thème présenté cette année, à savoir le pigeon ramier :

« Cette année le thème de décors de la scène est dédié au pigeon et à sa chasse. Merci à l'ACOML pour son soutien à la mise en œuvre de cet espace et au prêt du matériel.

L'an passé nous souhaitions soutenir la vènerie qui était attaquée. Cette année, c'est différent, votre Fédération veut rendre hommage à un gibier qui au fil des ans est devenu le premier gibier naturel prélevé dans le Loiret.

Grâce aux tableaux de chasse que vous nous retournez, je peux vous dire que depuis plus de 30 ans la situation de cet oiseau a changé. De gibier de poche, il est devenu gibier roi pour certains chasseurs. Et même pour ceux qui ne le chassent pas particulièrement, il fait la joie de bien des journées en début de saison dans les plaines du Loiret. Quelques chiffres : dans les années 80, vous préleviez environ 8 pigeons/100 ha. Aujourd'hui c'est environ 12/100 ha ! Une bien belle augmentation et sans mettre en péril l'espèce. Ainsi sachez tout de même que sur les territoires déclarés c'est plus de 26 000 oiseaux qui furent prélevés en 2017/2018.

Pour la saison qui vient de s'écouler, les chiffres seront sûrement à la hausse. Non pas que les conditions de chasse aient été extraordinaires mais les effectifs étaient plus importants. Grâce aux comptages réalisés en automne au passage dans les cols pyrénéens par nos collègues chasseurs du Sud-Ouest et également grâce aux comptages que les Fédérations de la région Centre Val de Loire réalisent en hiver en survolant en avion les zones d'hivernage, je peux vous dire que 2018 fut exceptionnel pour la reproduction du pigeon. Ainsi c'est 2 800 000 pigeons qui furent comptés cet automne aux cols avec deux journées à 1 000 000 et 1 300 000 ! La moyenne annuelle habituelle est d'environ 1 500 000 pour toute la saison ! On aurait pu dire que tous les oiseaux avaient déserté nos régions, et bien non ! Car en hiver nous avons retrouvé plus de pigeons dans la région qu'à l'habitude.

Voilà donc la preuve, si besoin, que la chasse n'est pas l'élément majeur sur la dynamique des populations de gibier. La météo, la prédation ou encore les modifications des habitats sont eux beaucoup plus influents.

Pour terminer sur ce point sachez que depuis 2015, avec la Fédération régionale, nous suivons des pigeons grâce à des balises Argos. Deux oiseaux sédentaires, basés en Sologne, émettent encore. Si les informations recueillies ne nous donnent pas d'éléments sur la migration, il en est tout autre concernant les habitudes des pigeons. On a pu voir par exemple des déplacements entre le nid, situé en pleine forêt, et des zones de céréales à plusieurs kilomètres. Ou à l'inverse des micros déplacements en période de froid, la seule nourriture disponible étant les graines de lierre situés sur des vieux chênes. Comme quoi nos oiseaux sauvages savent s'adapter.

Je conclurai donc sur ce sujet en disant que lorsqu'un gibier va bien les chasseurs savent en profiter mais qu'ils savent aussi mettre les moyens nécessaires pour surveiller leur capital et ne pas le mettre en danger. Je n'oublierai pas les nuisances que cet oiseau peut provoquer aux cultures. Mais dans ce domaine je pense que les moyens de régulation sont donnés pour permettre d'agir avec également des moyens d'effarouchement qui mériteraient d'être développés combiné à un agrainage « petit gibier » qui est bénéfique à toutes les espèces, dont le pigeon. »

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Patrick HELAINE qui remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir choisi sa commune et d'y être fidèle et souhaite une bonne Assemblée Générale.

L'Assemblée adopte ensuite, à l'unanimité et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 avril 2018. Le Président propose ensuite de désigner pour bureau de l'Assemblée Générale celui du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

RAPPORT MORAL

Le Président fait lecture de son rapport moral :

« Mesdames, Messieurs chers amis

Une fois n'est pas coutume, cette année, mon propos sera séquencé en 2 parties. La première concernera les activités de la Fédération Régionale du Centre Val de Loire et la seconde sera consacrée à la réforme de la chasse au point de vue national et ses conséquences dans notre département.

Les politiques environnementales et relatives à la biodiversité sont depuis plusieurs années essentiellement traitées à l'échelon régional. C'est pourquoi la Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire joue un rôle primordial pour représenter le monde de la chasse et valoriser l'ensemble des actions des chasseurs en termes de préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

On peut citer à titre d'exemple sa participation dans le cadre de l'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) qui a été présenté et validé en Commission Régionale de la Forêt et du Bois le 27 février dernier. Ou encore les travaux menés au sein du Conseil Régional d'Orientaion de la Politique Sanitaire Animale et Végétale ou CROPSAV qui aborde notamment les relations entre l'état sanitaire de la faune sauvage et les élevages d'animaux de rente, avec en particulier le sujet de la Peste porcine africaine.

En 2018 et 2019, la fédération régionale a aussi participé aux réflexions sur la création de l'agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire ou ARB, co-pilotée par le conseil régional et l'Etat. La fédération est d'ailleurs membre du conseil d'administration de cette agence et participe régulièrement aux comités techniques et séminaires de travail pour élaborer le programme d'actions de ladite agence. Cette dernière doit apporter des

solutions concrètes et cohérentes pour la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement, répondant aux besoins de multiples acteurs (collectivités, monde agricole, entreprises, associations, citoyens,...) et aux enjeux des territoires. Cela passe notamment par l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et leur diffusion, la mise en réseau de tous les acteurs à l'échelle locale et l'accompagnement pour faire émerger des projets territoriaux. Les chasseurs œuvrant à la mise en valeur de la faune sauvage et de ses habitats via des actions territoriales en faveur de l'ensemble de la biodiversité, ont donc toute leur place au sein de cette ARB, via leur fédération régionale.

La sensibilisation et l'éducation à la nature sont également au cœur des missions de la Fédération régionale. Elle conçoit et réalise des outils pédagogiques comme des panneaux sur les espèces animales ou des supports ludiques, outils utilisés par les fédérations lors de leurs animations nature au sein des écoles ou auprès du grand public. Les chasseurs sont aussi sensibilisés sur la protection de l'environnement via l'opération « la chasse à la cartouche usagée en région Centre Val de Loire » ; une opération toujours très efficace avec, l'année dernière, près de 11 tonnes de cartouches collectées et recyclées.

Le partenariat Agrifaune avec l'ONCFS, les chambres d'agriculture, la FRSEA et l'association Hommes et Territoires se poursuit depuis 2012. En 2018, des actions ont été menées sur les barres d'effarouchement afin de sensibiliser les agriculteurs de la région sur leur utilisation pour le broyage des intercultures et la fauche des prairies. A l'échelon national, toujours dans le cadre d'un programme Agrifaune, la fédération régionale co-anime un groupe technique sur les bordures de champs, pour là aussi sensibiliser sur l'intérêt de ces bordures et les bonnes pratiques de gestion. En effet, ce sont parfois, dans les zones de grandes plaines céréalières, les seuls éléments semi naturels susceptibles d'abriter la faune sauvage et de constituer des zones de refuge, de reproduction et d'alimentation.

Enfin comme je vous en avais parlé l'année dernière, la fédération régionale a été l'interlocutrice privilégiée pour l'étude de faisabilité d'une filière de valorisation de la venaison, financée par le Conseil régional. Un état des lieux de l'activité chasse et des acteurs de la région sur cette thématique a donc été réalisé par un bureau d'étude extérieur. Une stratégie de mise en œuvre d'une filière locale de valorisation de la viande de gibier et de vente de produits régionaux a été élaborée et validée par les fédérations départementales des chasseurs et le conseil régional, avec consultation et avis des acteurs de la filière. Cette étude, finalisée en décembre 2018, doit maintenant être poursuivie par l'élaboration puis la mise en place d'un programme, sur 4 années, d'animation et de développement de la filière. La Fédération régionale va se charger de monter le programme avec le soutien financier du Conseil régional dans le cadre de son dispositif nommé Contrat d'APpui filière ou CAP Filière.

Le programme abordera, avec tous les acteurs de la filière, des chasseurs aux consommateurs, en passant par les collecteurs, les ateliers de traitement et les acteurs de la distribution, la communication sur les atouts de la viande de gibier, l'organisation sur le terrain de la collecte avec une des solutions techniques pour le traitement des déchets, ainsi que le traitement et la transformation de la viande pour proposer aux consommateurs des produits novateurs, diversifiés et identifiés d'origine Centre-Val de Loire.

Voilà en quelques lignes les principales actions de votre Fédération régionale des Chasseurs.

La grande réforme de la chasse française. Nous écrivons une page de l'histoire de la chasse en France, nous sommes en train de lui donner un sens, une stratégie, un avenir ! Les médias ont largement diffusé la petite partie de l'iceberg, le prix de la validation

nationale de 400 € qui va passer à 200 €. Mais cette réforme est bien plus profonde car elle impacte non seulement les flux financiers des fédérations mais aussi nos habitudes dans la pratique de notre passion. Ce permis national permettra à chacun de pouvoir satisfaire une envie ponctuelle de découvrir une autre forme de chasse ou tout simplement d'aller chasser dans un autre département. Cela aura aussi un impact sur l'économie locale (restaurant, hôtel).

Mais en aucun cas, personne n'a envisagé une baisse du prix de la validation départementale. Les gens du terroir étaient ils oubliés ? Ou ne voulait on pas qu'ils profitent eux aussi d'une augmentation de leur pouvoir d'achat ?

Moi, je n'ai pas oublié ces chasseurs au revenu modeste ou qui ne chassent que dans le Loiret, ceux qui valident un permis départemental. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé aux membres de notre conseil d'administration d'orienter les travaux du trésorier vers un permis départemental limité à 130 € y compris avec le timbre sanglier. Cette demande a été suivie à l'unanimité. J'ai proposé la même chose aux 5 autres présidents de la région centre. Nous sommes 4 départements à avoir adopté la même stratégie. Je pars du principe qu'il faut laisser accessible la chasse au plus grand nombre. Je pense qu'une chasse d'élite, destinée à une certaine classe sociale, est vouée à l'échec. Le timbre grand gibier national est maintenant supprimé tout comme le permis bi-départemental et les communes limitrophes.

Je vous précise qu'au train où vont les choses que la validation des permis ne devrait pas intervenir avant le 1er juillet au mieux sur tout le territoire. Je pense qu'internet risque d'être engorgé par des demandes massives dès cette date. Soyons patients !

La « future » loi précise que ce sont désormais les territoires et non plus les chasseurs qui cotiseront pour l'amélioration de la chasse. Vaste débat me direz vous et c'est la raison pour laquelle, avec le trésorier et certains administrateurs nous avons présenté au cours de 5 réunions délocalisées, la réforme dans son ensemble et cette contribution territoriale généralisée à l'ensemble du Loiret et même au-delà puisque la loi prévoit de l'instaurer sur l'ensemble du territoire national. Afin de préparer notre assemblée générale nous avons effectué ces réunions pour développer et présenter nos projets. Au cours de ces réunions, des échanges nombreux et nourris mais nécessaires ont eu lieu. Cette contribution, certains la trouvent injuste, d'autres équilibrée, de toute façon nous n'aurons jamais l'unanimité des chasseurs sur ce sujet oh combien délicat. Aussi, nous avons voulu que les chasseurs puissent s'exprimer à ce sujet et c'est la raison pour laquelle le trésorier vous présentera 2 solutions de financement, à vous de choisir, la démocratie s'appliquera. Dans la réforme ; également, une manne financière sera dédiée à la biodiversité. Je m'explique : pour chaque validation de permis de chasser 5 € seront destinés à ce sujet, ce que l'on appelle l'éco-contribution. Pour l'année 2019/2020, c'est la FNC qui abondera cette enveloppe et reversera aux différents départements une somme forfaitaire de 73000€ dont l'utilisation devra être justifiée à postériori. Aucun problème pour nous, car nous œuvrons depuis longtemps pour cette biodiversité. L'état, quant à lui devrait lui aussi financer l'éco contribution à la hauteur de 10 € par permis validé, mais, pour l'instant, aucun texte ne le précise bizarrement. Une autre nouveauté, le transfert de certaines missions aux fédérations. En clair les plans de chasse seront de l'entière responsabilité de la fédération. Sujet délicat pour lequel quelques litiges sont récurrents. Cette opération démontre si besoin en était les compétences des fédérations.

Il nous incombe aussi, de former les chasseurs à la sécurité. Pour information, au cours de l'année 2018/2019, au 26 mars 2019, le nombre total d'accidents sur tout le territoire national est de 129 (toutes gravités confondues – légers, graves, mortels) Dont 7 mortels. Avec 13 accidents mortels l'année précédente, ce nombre est à la baisse mais c'est encore de trop. Trop de familles sont endeuillées par le fait d'individus qui n'ont pas ou qui ne veulent prendre conscience de la dangerosité de l'arme qu'ils ont dans les mains. Nous devons nous améliorer sur ce grave sujet. Il a été envisagé que chaque chasseur ait une formation obligatoire axée sur la sécurité à la chasse. Un autre sujet important dans cette réforme, c'est la fusion de l'Agence Française de la Biodiversité l'AFB avec l'ONCFS qui deviendra à partir du 01 janvier 2020 l'Office Français de la Biodiversité. L'ONEMA,

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques a déjà rejoint cette Office. Un des objectifs de cette fusion est d'avoir une police de la ruralité de proximité bien structurée et efficace, voulue par tous y compris les maires ruraux. Enfin le principe d'une gestion adaptative des espèces a été mis en avant même si des zones d'ombre restent encore à préciser. Ce qui veut dire qu'un collège de scientifiques nommés par le ministre, dont certains sur proposition de la FNC, fixera des quotas de prélèvement pour certaines espèces en fonction de leur état de conservation, pas uniquement les espèces gibier, toutes les espèces. Dès lors, pour les espèces ciblées, les chasseurs devront indiquer leurs prélèvements à l'instant T au moyen de nouvelle technologie et d'une application sur Smartphone ou autre. Nous n'avons pas tous de tels appareils en mains, il reste encore à approfondir le sujet afin de mettre en œuvre un outil adapté à tous. Je voudrais vous alerter sur un nouveau phénomène auquel nous ne prêtons qu'une attention relative. Dès qu'un texte a une incidence sur l'environnement, il est obligatoirement mis en consultation publique. Nous, les chasseurs devons nous mobiliser pour cette étape incontournable. La décision finale est influencée par le nombre d'avis positifs et négatifs donnés sur le sujet. Il est indispensable que chacun de nous s'investisse dans cette consultation. La participation massive des chasseurs permettrait de mettre toutes les chances de notre côté lors de ces combats virtuels.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans vous parler du énième feuilleton de la chasse des oies au mois février. Tous, nous avons pensé qu'enfin ce dossier allait aboutir. Chose promise par le chef de l'état lui-même. Malgré l'appui du commissaire européen de l'environnement, malgré l'encouragement du premier ministre norvégien, malgré l'avis favorable de la secrétaire d'état à l'environnement, Madame Emmanuel Wargon qui s'est vraiment engagée dans ce dossier, malgré tous ces avis, le conseil d'état saisi entre autre par la LPO en a décidé autrement. Nous attendons maintenant avec impatience le jugement sur le fond.

Au niveau du Loiret, compte tenu du contexte difficile avec certaines structures, le conseil d'administration a souhaité que l'article 11 de nos statuts soit respecté dans sa totalité, J'en suis le garant, les règles sont les mêmes pour tous et s'appliquent à tous. Je vous fais grâce de sa lecture, vous pouvez facilement en prendre connaissance dans le site internet de la Fédération. Je vous signale que l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2018 qui fixe le zonage du département pour la gestion du sanglier précisé dans l'annexe 4 de notre dernier schéma départemental de gestion cynégétique a été attaqué par l'Association Chasse et chasseurs du Loiret représentée par son président Mr Goirand. Nous attendons bien sûr le jugement du tribunal administratif et nous vous tiendrons au courant du résultat. Le site de la fédération a été entièrement relooké, avec prochainement de nouvelles possibilités notamment dans l'espace adhérent ou des tâches administratives sont dématérialisées (saisi des bilans de fin de saison, saisie des fiches de tir de cervidés, des prélèvements de sangliers) je vous rappelle au passage que le bilan de fin de saison de chasse est obligatoire, chaque détenteur de plan de chasse doit le renvoyer pour le 10 mars. Les chasseurs ont du cœur, cette année encore fut une réelle et une complète réussite. Notre partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Artisanat, avec Interprochasse et le CFA marque notre engagement dans le temps dans ce genre d'opération. Les chasseurs prouvent ainsi qu'ils sont sensibles aux plus démunis.

8 carcasses de sanglier, une biche et quelques 250 faisans ont ainsi été préparés par le centre de formation des apprentis d'Orléans pour ensuite être reversés en 1300 repas à la banque alimentaire.

Cette année, avant la fin juin un arrêté ministériel doit préciser pour chaque département, la liste des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, anciennement espèces nuisibles). Etant membre de la commission PGNA (petit gibier nuisible agriculture) au sein de la FNC j'ai pu suivre ce dossier. J'ai constaté que dans certains départements, le sujet ne bénéficie pas de l'attention qu'il mérite. Des dossiers incomplets, incompréhensibles, parfois bâclés sont systématiquement rejetés. Il n'y a pas de hasard, le ministère s'appuie sur des faits, des chiffres. Il nous faut fournir un dossier complet sans faille pour avoir une liste quasi complète. Au cours d'une réunion au ministère de la transition écologique et

solidaire, j'ai pu mesurer à quel point le dossier de chaque département était examiné avec minutie et si l'un des critères manque pour chacune des espèces, il y a rejet. La FNC que je représentais avec le président de la Seine et Marne, Benoit Chevron, a engagé une négociation pour récupérer dans certains cas et malheureusement sans possibilité pour d'autre, l'espèce ou les espèces à piéger pour le département en question. Mais ce qui m'a frappé en premier lieu, c'est que nous n'avions pas les mêmes dossiers. Le ministère travaille avec un dossier condensé des DDT, alors que nous, nous travaillons avec le dossier complet de chaque fédération. Il y a parfois de sérieuses différences. J'ai demandé à ce que chacun travaille avec le dossier le plus complet c'est-à-dire celui des fédérations. De plus, j'ai également demandé qu'un sursis soit possible pour l'examen de tous les dossiers. En 3 heures de réunion, nous ne pouvions examiner les dossiers de tous les départements espèce par espèce. la CNCFS a donc été repoussée et nous avons une autre réunion de prévue pour finir complètement et sérieusement le travail. Notez également que pour certaines espèces. Le ministère s'appuie sur les captures accidentelles pour démontrer la présence significative d'une espèce. Je me suis donc fait plaisir en expliquant la méthode de capture de fouine avec un piège spécialisé. Les captures accidentelles, le plus souvent à l'aide de cage piège, ne peuvent refléter l'état d'une population car l'espèce capturée accidentellement n'est pas celle ciblée initialement par la pratique ; dont acte.

Nous consommons beaucoup d'énergie avec le grand gibier, mais il ne faut pas pour autant oublier le petit gibier qui a bien besoin d'être aidé. C'est la raison pour laquelle votre conseil d'administration a souhaité relancer cette chasse qui mérite toute notre attention. Aussi un projet associatif vous sera soumis et je ne doute pas de l'intérêt que vous porterez à ce dossier. Ce projet sera accompagné d'une refonte du système de subvention à nos adhérents « contrat de service » avec la mise en place d'un contrat de redynamisation, outils présentés déjà depuis plusieurs mois aux intéressés par nos personnels de terrain.

Le dossier chaud je peux même dire brûlant du moment, le sanglier. Au cours de l'automne, nous avons, avec l'administration, la DDT, réalisé 7 réunions d'information concernant les dégâts commis par cette espèce et réuni agriculteurs et détenteurs de plan de chasse. Nous avons pu constater l'état d'esprit dans lequel le monde agricole se situait face à une situation de dégâts jamais atteinte. Automne catastrophique, les sangliers sont allés directement chercher les protéines soit dans les cultures récentes (colza, céréales d'automne) soit dans les prairies, jamais nous n'avions eu autant de déclaration de dégâts. Il devenait urgent d'intervenir et j'ai demandé au DDT une CDI commission départementale d'indemnisation spéciale. Ce qui fut fait et au cours de laquelle nous avons mis en évidence des déviations de pratique de chasse chez certains. Aussi des actions coercitives ont été mises en place pour remédier à ces défaillances. Je suis avec beaucoup d'attention ce dossier ainsi que l'administration. J'espère et il faut que les résultats soient au rendez vous. Baisser les populations de sangliers aura comme conséquence une baisse de la facture des dégâts et par cascade une baisse de la contribution territoriale. Quand j'entends dire qu'un responsable de chasse donne toujours des consignes de tir, je lui dis et je vous dis car certains sont présents à cette AG, messieurs vous marchez à côté de vos pompes. Nous avons un rôle à jouer dans la régulation de cet animal, c'est notre rôle de prédateur, faisons le maintenant. Laisser les gens sereins au poste, tous les sangliers qui sortent de l'enceinte sont tirables. Aux dernières nouvelles, plus de 16500 sangliers ont été prélevés cette année sans compter ceux du mois de mars. Allons y, assumons le rôle qui est le nôtre du 1er juin au 31 mars c'est possible. Travaillez avec nos amis agriculteurs pour chasser dans les cultures, ensemble nous y arriverons. Beaucoup s'investissent dans la prévention, je les félicite et j'invite tous les chasseurs à pratiquer plus de prévention. Mais la meilleure des préventions passe par une diminution des populations. Faisons le avant qu'il ne soit trop tard, la malédiction nous guette, elle est aux portes de l'hexagone, je parle bien sûr de la peste porcine africaine. Je salue le travail remarquable accompli par les chasseurs et les fédérations des 3 départements frontaliers de la zone infectée belge : les Ardennes, la

Meuse et la Meurthe-et-Moselle. En effet depuis le démarrage ils ont été sollicités pour : patrouiller sur leur territoire pour détecter d'éventuels cadavres, réduire fortement les populations de sanglier, voire les éradiquer de certaines zones, poser une clôture électrique et l'entretenir, se former à la biosécurité pour pouvoir chasser sans risque. Ils ont réussi à maintenir ce fléau à l'extérieur de nos frontières. Mais pour combien de temps ? Voilà ce qui nous attend si nous ne prenons pas des mesures adaptées.

Depuis 5 années, vous maîtrisez et avez su interpréter peut être trop pour certains les propriétés de ce merveilleux outil, le plan de chasse triennal, économie et souplesse pour les chasseurs sont des qualités remarquables. Je vous rappelle qu'un plan de chasse est attribué à l'origine pour une réalisation complète. Il est admis une certaine tolérance quant à la réalisation des prélèvements. Dans tous les cas, quand le minimum n'est pas atteint il faut se poser les bonnes questions. Ce n'est pas l'outil qu'il faut mettre en cause. L'attribution est elle proportionnée à la population, regarder l'objectif à atteindre du massif, augmentation ou diminution de la population et observer les prélèvements à la loupe. Chaque territoire, aussi grand soit il, ne peut mener sa politique en matière de gestion d'une population de grands cervidés. Ce que je constate, c'est que certains s'arrogent le droit de faire ce qu'ils veulent sur leur territoire en matière de grands cervidés. Ce n'est pas convenable, l'espèce cerf évolue sur plusieurs milliers d'hectares. Malheureusement, encore une fois, par la faute de quelques irréductibles il va falloir faire évoluer la réglementation en la matière pour éviter des dérives. Que ce soit avec un plan de chasse annuel ou triennal, ces déviations ne pourront être corrigées qu'avec une modification de la réglementation.

Je ne veux en aucun cas déflorer le rapport de la mission parlementaire menée par le président du groupe chasse à l'assemblée nationale et celui du sénat. Le sénateur Cardoux est le mieux placé pour en parler. Pragmatique, ce rapport met en évidence une situation catastrophique au niveau national, et se projette dans l'avenir, avec une stratégie fondée sur un meilleur investissement des chasseurs et une concertation de tous les acteurs locaux.

Vous remarquerez que vous ne trouverez pas dans notre site internet les indemnités versées aux agriculteurs. Ce n'est pas un oubli mais le strict respect de la réglementation en vigueur le RGPD. C'est le Règlement Général de la Protection des Données qui nous impose cette mesure.

Enfin je veux ici remercier tous mes collègues administrateurs qui donnent beaucoup de leur temps au détriment de leur vie familiale. Certains portent des dossiers extrêmement lourd, difficiles et complexes. Je les remercie de tout mon cœur car ils donnent sans compter.

Quant aux personnels de la fédération, je les félicite pour leur disponibilité, leur compétence et leur savoir faire pour faire assimiler et exécuter la politique fédérale. La diplomatie est souvent nécessaire auprès de certains chasseurs qui ne voient toujours pas leur intérêt dans les changements.

Quant aux différents acteurs, DDT, agriculteurs et les autres, avec lesquels nous investissons l'avenir, je me réjouis des relations objectives que nous entretenons. Par contre je me désespère d'avoir des relations normales avec les forestiers privés.

Et puis, je souligne l'engagement très important des lieutenants de l'ouveterie dans la régulation des renards et sangliers. Leur tâche est tellement devenue complexe et difficile, elle n'est malheureusement pas toujours comprise par certains.

Au moment où l'avenir devient de plus en plus incertain, l'horizon qui s'obscurcit, nous les chasseurs, avons une formidable opportunité, sachons saisir notre chance, nous avons notre avenir dans nos mains, c'est le moment, maintenant, aujourd'hui d'assumer complètement le rôle qui est le notre de super prédateur, régulateur, et surtout de gestionnaire. Demain il sera trop tard. L'histoire s'écrira et nous dira si nous avons bien pris le train en marche. Je compte sur vous.

Je vous remercie de votre attention.»

INTERVENTION DE M. JEAN-NOEL CARDOUX

M. CARDOUX, Sénateur, Président du Groupe d'Etude Chasse et Pêche au Sénat, salue les invités présents dans la salle et tout particulièrement M. Vuitton en tant que président de l'ONCFS notamment. M. Cardoux souhaite faire une restitution des débats qui ont eu lieu au Sénat durant 2 jours. La loi, modifiée au sénat, n'est pas encore adoptée et la procédure d'urgence est en cours avec des ajustements à venir. Il fait un point sur les différents amendements et divergences vis-à-vis de l'évolution de la chasse : l'éco-contribution, les ACCA, nom de l'établissement public proposé en intégrant le terme chasse, la sécurité... A noter que l'essentiel du projet de loi a été préservé par le sénat, notamment le prix du permis à 200 €.

Concernant le rapport d'étude sur les dégâts de gibier, M. Cardoux soulève le problème de communication entre les différents interlocuteurs. Il est nécessaire de recréer des cellules de réflexion au sein des départements. Il présente également certaines propositions faites à travers ce rapport : interdiction absolue du nourrissage des sangliers pour concentrer les animaux / possibilité d'agraineage dissuasif (via SDGC) / interdiction totale des lâchers de sangliers vivants (territoires clos et ouverts) / soumettre les enclos à plan de gestion et plan de chasse...

M. Cardoux fait également un point sur les attaques récurrentes des milieux animalistes et véganes ces dernières semaines. A ce sujet un amendement a été adopté par le sénat pour inscrire le délit d'entrave à la chasse.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Depuis l'Assemblée générale du 28 avril 2018, 2 nouveaux administrateurs ont été cooptés par le conseil. Cette cooptation en cours de mandat doit être ratifiée par un vote de l'Assemblée Générale.

Le Président donne la parole à Messieurs Alain CHAUFFETON et Christophe HARMEY pour qu'ils se présentent à l'assemblée.

Le Président MACHENIN appelle la candidature de scrutateurs. Madame Marie France SELLIER, Messieurs Robert CHAMBON, Luc LEBRET sont nommés.

COMPTE RENDU FINANCIER

Monsieur TEIXEIRA, présente les comptes de l'exercice 2017/2018 en les comparant au budget prévisionnel et en donnant des précisions sur les écarts.

Il commence par le budget général, puis le budget dégâts et termine par le bilan (documents joints en annexe).

Monsieur TEIXEIRA donne ensuite la parole à Monsieur BILLEREAU, Commissaire aux Comptes. Ce dernier précise l'étendue de sa mission et donne lecture de son rapport. Il certifie les comptes 2017/2018 sans aucune remarque.

POINT SUR LE BUDGET EN COURS

Monsieur TEIXEIRA présente un point sur l'état d'avancement du budget 2018/2019 au 31 mars.

PROJET DE BUDGET 2019/2020

Monsieur TEIXEIRA expose le projet de budget général puis le projet de budget dégâts établis par le Conseil d'Administration (documents en annexe) en tenant compte des évolutions dues à la loi de finances 2019 et la réforme de la chasse en cours.

Pour le budget dégâts, Monsieur TEIXEIRA explique que le CA de la FDC45 a tenu à présenter un budget à l'équilibre, et présente ainsi deux propositions distinctes, présentées lors des 5 réunions délocalisées du mois de mars 2019, qui seront mises au vote.

Proposition 1 : Bracelet sanglier à 20 € - Participation « surface boisée » de 0.36 € à 3.58 € / ha

Proposition 2 : Suppression du bracelet sanglier - Participation « surface boisée » de 0.64 € à 6.40 € / ha

PROJET ASSOCIATIF

Monsieur TEIXEIRA présente un projet associatif à l'assemblée, ayant pour objectif de déployer une enveloppe de 200 000 € sur 3 années (pris sur les réserves réglementaires générales) afin d'accompagner financièrement les adhérents de la FDC45 à travers une refonte complète du système de subventions et la mise en place du nouveau contrat de redynamisation (4 volets d'actions : gestion / aménagement / régulation / sécurité).

Madame LESAGE présente ensuite le bulletin de vote qui comprend au total 8 points distincts.

Il est procédé au vote à l'issue duquel les scrutateurs accompagnés de membres du personnel emmènent les urnes pour procéder au dépouillement.

AUTORISATIONS

Le Président demande à ce que l'Assemblée générale autorise toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

ZONAGE SANGLIER 2019/2020

Le Président présente à l'assemblée le zonage 2019/2020 qui sera également présenté lors de la prochaine CDCFS programmée en mai 2019 et fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral comme chaque année. Au total 11 communes en zone rouge et 18 communes en zone noire.

RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUES

Monsieur BARBIER présente les diverses missions réalisées au cours de l'année par les différentes commissions de la FDC45, grand gibier, prévention, petit gibier, prédation, gibier d'eau et migrateurs terrestres, agriculture et biodiversité, formation, communication et éducation à la nature, agents.

DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE

Le Président détaille les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine saison.

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

Le Président informe que la FDC45 a reçu des questions écrites, malheureusement celles-ci ne respectaient pas l'article 11 des statuts notamment les délais de réception à la FDC45, fixés au 24 mars minuit, ainsi que pour l'une d'entre elles le nombre de signatures nécessaires, soit 50 signatures d'adhérents à la FDC45.

A noter que les personnes à l'origine de ces questions étaient présentes ou représentées lors des réunions préparatoires de la semaine du 11 mars où ces modalités ont été annoncées très clairement.

Ce rappel de nos statuts ministériels avaient également fait l'objet d'une communication via la lettre électronique de la FDC45 envoyée à nos 4000 abonnés le 27 février dernier.

A réception de ces courriers, et après avis des avocats de la FDC45, le Président informe l'assemblée qu'il a contacté par téléphone et même eu de visu les concernés afin de les informer de l'irrégularité de leur démarche.

A noter que le contenu des questions a pour la quasi-totalité été abordé et traité lors des exposés précédents.

Si malheureusement le contexte, qui incombe à certains ici présents, nous oblige à restreindre à néant la prise de paroles de nos adhérents en ce jour qui est en principe le vôtre, sachez que mes collègues élus et tous les salariés de la FDC45 restent à votre disposition pour répondre à vos questions en dehors de la stricte tenue de cette assemblée.

REMISE DES MEDAILLES

Monsieur MACHENIN remet la médaille de la Fédération à Monsieur Germain PREVOST de l'Amicale des chasseurs et propriétaires de Bromeilles.

INTERVENTIONS DE JEAN MARIE FORTIN

Monsieur FORTIN, Président de la Chambre d'Agriculture, débute son propos en précisant combien la relation entre chasseurs et agriculteurs est importante, via des actions qui se construisent au quotidien sur le terrain. Agriculteurs et chasseurs sont pour lui les véritables acteurs de l'environnement et du maintien de la biodiversité sur nos territoires.

Il souligne que cette année a été marquée par les dégâts de gibier dans un contexte de difficulté économique et réglementaire pour les agriculteurs.

Il remercie le sénateur M. Cardoux pour ses travaux allant dans le sens de la défense des intérêts du monde agricole dans sa lutte contre l'agribashing.

Il est pour lui aujourd'hui primordiale de retrouver un équilibre et des populations de sangliers raisonnables. Il tient à féliciter les efforts de prélèvements faits par les chasseurs et souligne l'opposition du monde agricole face aux actions qui favorisent le développement des populations (agrainage, chasse trop tardive).

Pour conclure, il réitère son souhait de travail en commun dans un respect mutuel et sa volonté de maintenir un dialogue constructive pour trouver des solutions dans l'intérêt de chacun.

INTERVENTIONS DE BENJAMIN BEAUSSANT

Monsieur BEAUSSANT, Directeur Départemental des Territoires, excuse M. Le préfet qui a été retenu. Il débute son propos en félicitant la FDC45 et son Président pour la révision du SDGC, de vraies avancées y sont inscrites notamment en matière de sécurité, avec une méthode qui a privilégié les échanges et le dialogue. Il faut poursuivre la dynamique de dialogue.

Il souligne la situation des « dégâts de gibier » qui perdure malgré les actions en place et souligne les risques qui y sont liés. A ce jour la situation dépasse le cadre du soutenable et il estime irréaliste de penser que cela va s'arranger sans

changement radical. La situation très tendue de l'automne 2018 a été accompagnée de mesures exceptionnelles (suivi rapproché de certains territoires, tir de nuit sur les parcelles agricoles). Dans un contexte sanitaire préoccupant, M. Beaussant souligne le besoin d'une approche plus fine pour une meilleure connaissance des dégâts et estime que la réactivité est de rigueur en ciblant les territoires où la gestion n'est pas appropriée : l'heure n'est plus à une gestion visant au développement des populations de sangliers !

Il souligne que la chasse est en phase d'évolution, avec de multiples pistes d'actions pour changer certains dispositifs, notamment le financement des dégâts de gibier, la gestion adaptative, la police rurale et environnementale.

Pour conclure M. Beaussant rappelle que les chasseurs sont des partenaires incontournables de l'état pour la préservation des espaces et des espèces. Il affirme la légitimité du monde cynégétique dans les débats actuels, et incite la FDC45 et les chasseurs à lancer et conduire des projets avec le milieu naturaliste.

RÉSULTATS DU VOTE

Le Président communique les résultats des votes.

Ratification de la cooptation d'Alain CHAUFFETON : 4385 voix pour et 684 contre

Ratification de la cooptation de Christophe HARMEY : 4781 voix pour et 320 contre

Comptes de l'exercice 2017/2018

Les comptes sont adoptés avec 4718 voix pour et 440 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte général aux réserves est adoptée avec 4590 voix pour et 342 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte dégâts aux réserves est adoptée avec 4647 voix pour et 366 contre.

Projet de budget 2019/2020

Le projet de budget général est adopté avec 4632 voix pour et 469 contre.

Le projet de budget dégâts est adopté avec la proposition 1 avec 3676 voix pour, 869 voix pour la proposition 2 et 540 contre.

Projet associatif : 4529 voix pour et 614 contre

Le Président Alain MACHENIN, après avoir remercié l'ensemble des présents, clôture la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

Compte de résultat simplifié 2017/2018 (€)

	GENERAL		DEGATS	
	BUDGET	REALISE	BUDGET	REALISE
DEPENSES				
Achats	135 997 €	118 266 €	1 039 269 €	1 210 660 €
Services Extérieurs	113 013 €	107 781 €	50 300 €	49 192 €
Autres services extérieurs	450 614 €	453 072 €	257 150 €	262 627 €
Taxes	88 290 €	86 472 €	19 609 €	19 682 €
Personnel	949 613 €	961 943 €	278 595 €	284 082 €
Charges gestion courante	174 742 €	165 920 €	55 281 €	45 816 €
Amortissements, provisions	325 702 €	311 031 €	230 429 €	464 960 €
Sous Total	2 237 971 €	2 204 485 €	1 930 633 €	2 337 019 €
RECETTES				
Ventes	267 813 €	271 441 €	1 525 217 €	1 318 551 €
Autres produits	1 605 445 €	1 668 595 €	82 000 €	82 775 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	299 825 €	335 613 €	285 613 €	606 612 €
Sous Total	2 173 083 €	2 275 649 €	1 892 830 €	2 007 938 €
RESULTAT	-64 888 €	71 164 €	-37 803 €	-329 081 €

Résultat global 2017/2018

RÉSULTAT GÉNÉRAL	+ 71 164 €
RÉSULTAT DÉGÂTS	- 329 081 €
RÉSULTAT GLOBAL	- 257 917 €

Projet de budget 2019/2020 (€)

DEPENSES	GENERAL	DEGATS	
		Proposition 1	Proposition 2
Achats	117 644 €	1 178 097 €	1 157 487 €
Services Extérieurs	139 110 €	4 900 €	4 900 €
Autres services extérieurs	287 630 €	286 300 €	286 300 €
Taxes	83 107 €	15 766 €	15 766 €
Personnel	893 395 €	242 275 €	242 275 €
Charges gestion courante	172 432 €	55 215 €	167 715 €
Amortissements, provisions	324 210 €	369 185 €	369 185 €
Sous Total	2 017 528 €	2 151 738 €	2 243 628 €
RECETTES			
Ventes	315 585 €	1 492 864 €	1 582 448 €
Autres produits	1 369 159 €	286 249 €	286 249 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	407 382 €	377 785 €	377 785 €
Sous Total	2 092 126 €	2 156 898 €	2 246 482 €
RESULTAT	74 598 €	5 160 €	2 854 €
